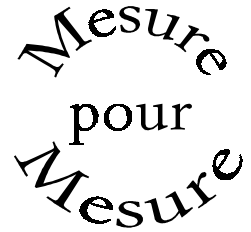




Direction
de la musique
de la danse
du théâtre et
des spectacles



Mars 2006 - N° 13

Mesure pour Mesure...

**FÊTE DE LA MUSIQUE,
FAITES DE LA MUSIQUE
21 JUIN 2006 - 25^e EDITION**

C'est en 2006 la 25^{ème} édition de la Fête de la Musique. Un quart de siècle déjà depuis que Maurice Fleuret a lancé la fameuse injonction au succès jamais démenti : " Faites de la musique ! ". Tout l'esprit de la Fête est contenu dans cette homonymie qui célèbre la pratique musicale et le bonheur de s'exprimer par la musique.

Quand Maurice Fleuret devient directeur de la musique et de la danse, en octobre 1981, il souhaite être le directeur de toutes les musiques, de l'accordéon à l'industrie phonographique... C'est en découvrant en 1982, par une étude sur les pratiques culturelles des Français, que cinq millions de personnes, dont un jeune sur deux, jouent d'un instrument de musique, qu'il imagine faire descendre la musique dans la rue, et donner droit de cité aux quelque quatre millions d'instruments de musique que possèdent alors les français mais qui, trop souvent, restent sans voix.

En trois semaines, la première Fête de la Musique est ainsi lancée par Jack Lang, Maurice Fleuret et Christian Dupavillon, le 21 juin 1982, jour du solstice d'été, nuit de fête se référant à l'ancienne tradition des Fêtes de la Saint-Jean.

" La musique est un acte.

La nouvelle politique de la musique s'appuie avant tout sur la pratique musicale de tous sans hiérarchie de genres et de pratiques.

Chaque acte de musique nécessite une réhabilitation, mérite respect, accompagnement, soutien, reconnaissance. Le 21 juin permettra d'en prendre conscience et d'agir sur tous les fronts à la fois : sur l'art " savant " ou l'art " populaire ", l'art majeur ou l'art dit " mineur ", l'art accompli ou l'improvisation.

*C'est dans la promotion de ces principes de base que s'inscrit la 1^{ère} Fête de la Musique dont les tenants et les aboutissants s'expriment en une phrase : **Faites de la musique** "*

(extrait de la conférence de presse de lancement, le 1^{er} juin 1982)

La première Fête de la Musique, emblème d'une politique qui allait durablement infléchir le cours de la vie musicale, est déjà conçue comme un gigantesque concert spontané sur tout le territoire. Chacun est invité à y participer " *de sa fenêtre, du pas de sa porte, dans la rue, ou dans les endroits traditionnellement réservés aux manifestations musicales : places, kiosques, grand' rues, églises, cours, parcs, jardins, etc...* ".

Concert, pour cette première année... d'une demi-heure, de 20 h 30 à 21 h... pour les manifestations et les groupes organisés... et tard toute la nuit, pour ceux qui le souhaitent. Afin que nul ne soit exclu de la Fête, le ministère de la culture diffuse des schémas pour confectionner des instruments de fortune incluant éventuellement entonnoirs ou tuyaux d'arrosage... L'Orchestre de l'Opéra de Paris (avec la Symphonie Fantastique de Berlioz) et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg acceptent de jouer gratuitement et en plein air. L'Archevêché encourage les paroisses à participer aux réjouissances. Des podiums se montent à Paris, Place de la République, à la Bastille et au Trocadéro, tandis que la France entière résonne de cette nouvelle approche de la musique...

La demie-heure prévue allait durer 25 ans !...

Des principes fondateurs toujours vivaces

Qui aurait pu prédire que, 25 ans plus tard, en France, la Fête de la Musique ce serait plus de 1000 manifestations à Paris et en Ile-de-France, 18 000 concerts dans tout le pays, 10 millions de spectateurs pour 800 000 musiciens, 5 millions de personnes entraînées par le plaisir de jouer ou chanter...

C'est que, depuis sa première édition, la Fête de la Musique non seulement n'a jamais failli à ses **principes fondateurs**, mais les a développés au point d'en faire la base d'**une vaste fête républicaine, véritable phénomène de société** :

- la **valorisation des amateurs** et de leur pratique musicale, illustrée par la formule de Maurice Fleuret : *"Montrer que la France est musicienne avant que d'être mélomane"* ;

- la **gratuité** ;

- l'**expression de toutes les musiques, sans hiérarchie de genres** ;

- l'extension à l'**ensemble du territoire** : l'appel à la Fête est un facteur de démocratisation et de décentralisation de la culture, afin que du centre-ville aux banlieues et aux campagnes, *"la musique [soit] partout et le concert nulle part"*, selon, là aussi, la formule de Maurice Fleuret.

Le soutien de la SACEM

Le 21 juin, la Sacem – partenaire de la Fête depuis sa création – accorde une autorisation gratuite exceptionnelle aux organisateurs de concerts (associations, municipalités, comités des fêtes ou d'animations, comités d'entreprises...) au cours desquels les artistes, interprètes et musiciens se produisent sans être rémunérés.

Les bars, cafés, brasseries où chanteurs et musiciens jouent gratuitement en bénéficient également.

Mais dès qu'il y a rémunération des artistes ou parrainage commercial, la Sacem perçoit normalement des droits d'auteur.

Première activité artistique des Français, la musique réunit en France 5 millions de musiciens amateurs : ces amateurs et leur pratique sont au cœur de la Fête

1,7 millions de Français de moins de 15 ans s'adonnent à la musique - 800 000 élèves sont inscrits dans 3000 écoles de musique publiques ou privées - 10 millions d'élèves reçoivent un enseignement musical à l'école - plus de 4 millions de Français participent à un groupe instrumental ou vocal dont 1,4 million en chorales, 500 000 dans un groupe rock (plus de 20 000 groupes rock ou musiques actuelles témoignent de l'enthousiasme des jeunes générations), 250 000 dans un groupe folklorique, 200 000 dans des harmonies, fanfares, formations jazz ou classiques... (*Etudes du DEP/département des études et de la prospective du ministère de la culture, et de l'INSEE - 1996, 2003, 2004*).

La grande réussite de la Fête est bien son appropriation par ceux-là même à qui elle était destinée. Cette passion pour la musique de centaines de milliers de Français prend sa mesure le 21 juin, rendez-vous culturel majeur pour tout musicien dans l'âme.

L'émergence de nouveaux courants musicaux

Si on doit à la Fête de la Musique, en grande partie, la résurgence des bals, des chorales et des fanfares elle est aussi porteuse des nouvelles tendances musicales, que parfois elle annonce, que toujours elle traduit : apparition du rap, de la techno, renouveau des musiques traditionnelles, explosion des musiques du monde...

Année après année, la Fête joue son rôle naturel de passeur en direction du plus large public. En 2001, la première Cyberfête de la Musique est lancée sur le site internet de la Fête pour aboutir, le 21 juin, à une grande fresque constituée d'une multitude de sites musicaux. En 2004, c'est au Palais Royal, le méga-concert "Nouvelles technologies, nouvelles sonorités".

Le rôle des institutions et des réseaux

Un élément déterminant du succès de la Fête, événement "de proximité", est l'implication des structures et des réseaux de notre vie musicale, qu'ils soient institutionnels (théâtres lyriques, orchestres nationaux et régionaux, ensembles instrumentaux et vocaux, conservatoires, écoles de musique...), ou à visées professionnalisantes (scènes de musiques actuelles/smaccs, cafés-musique, antennes du Printemps de Bourges...)

Il en est de même des grandes fédérations de pratique amateur, telles la Confédération Musicale de France ou A Cœur Joie (avec leurs 7000 ensembles de musique populaire), des services jeunesse et culture des collectivités et des innombrables associations qui mobilisent le 21 juin leurs relais dans toute la France.

La Fête et l'international

La Fête a essaimé et se développe aujourd'hui dans près de **130 pays et 250 villes à travers le monde et sur les 5 continents**, chaque édition ralliant d'autres villes (Londres en 2005) ou de nouvelles régions du globe (cette année l'Australie). C'est l'une des rares manifestations culturelles, sinon la seule, à dépasser les frontières, les langues et les écritures.

Dès 1985, Année européenne de la Musique, la Fête s'internationalise (20 pays s'associent cette année-là au gigantesque concert du 21 juin).

En 1997 une "Charte des partenaires de la Fête européenne de la Musique" est élaborée par 10 pays et signée à Budapest, favorisant les échanges multilatéraux de musiciens.

En 2000, la Fête se déroule dans les 15 pays de l'Union européenne, mais aussi en Pologne, Egypte, Syrie, Maroc, Cambodge, Vietnam, Congo, Cameroun, Togo, Chili, Nicaragua, Japon...

Elle est devenue pratiquement fête nationale dans de nombreux pays du continent africain sans parler du Brésil et de la Colombie... Autant de villes et de pays qui ont repris, en leur nom, les trois principes fondateurs de l'esprit de la Fête : la gratuité, la valorisation des amateurs, l'expression de toutes les formes artistiques sans hiérarchie de genre.

La Fête de la Musique aujourd'hui : "Les Français et la Fête de la Musique" (une enquête du Département des Etudes et de la Prospective, réalisée par Olivier Donnat fin juin 2000, et rendue publique en 2001 lors de la 20^{ème} édition de la Fête).

La Fête se caractérise aujourd'hui par les traits suivants :

- **Une notoriété exceptionnelle** et une image majoritairement positive : 97% des Français en ont entendu parler, même sans en connaître l'origine. Pour les 15-19 ans, c'est de toute éternité qu'elle semble avoir existé.

- **Une participation massive**, due à sa diversité, au brassage des générations, des populations et des publics. Depuis 1982, 79% des Français y ont participé (soit 35 millions de personnes), 68% à titre de spectateurs, et plus de 1 sur 10 (donc 11%, soit environ 5 millions de personnes) en chantant ou jouant exceptionnellement en public. Les liens entre les 15-17 ans et la Fête sont privilégiés (participation de 23% comme amateurs, et de 78% comme spectateurs). Le taux de participation est identique pour les 65 ans et plus (très impliqués dans les chorales) et pour les 25-34 ans : 8%. De même il est remarquable que 13% de ruraux pour 12% de franciliens aient participé à la Fête, et qu'agriculteurs, artisans et commerçants y devancent les cadres supérieurs, tendant ainsi à inverser la tendance observée d'ordinaire pour la fréquentation des équipements culturels.

- **Un succès jamais démenti** : le 21 juin 2000, 800 000 personnes ont chanté ou joué d'un instrument, plus de 10 millions ont écouté de la musique, en concert ou dans la rue. Au total plus de ¼ des Français (28%) y ont participé directement, voire près de la moitié de la population

française si l'on inclut ceux, nombreux (19%), qui ont suivi les émissions (radios et TV) relatives à la Fête. La Fête est devenue pour beaucoup une véritable tradition (environ 1 français sur 5 a participé à au moins 10 éditions).
 - **Un événement pluriel** : gratuité, reconnaissance des amateurs, valorisation de tous les genres de musique (ses principes fondateurs) sont les raisons majeures de l'attachement des Français à la Fête. Ce côté pluriel, inscrit dès l'origine dans le jeu sur les mots (Faites/Fête de la Musique) est un puissant moteur de son succès.

Le livret-chansons

Lancé en 1998 à l'initiative conjointe des Ministères de la Culture et de l'Éducation, il est un élément ludique et pédagogique de la Fête. Illustrant la chanson française et francophone d'hier et d'aujourd'hui, il est diffusé gratuitement dans toutes les écoles primaires, lycées et collèges et dans les écoles de musique contrôlées par l'État. De 20 000 exemplaires en 1998, il est passé aujourd'hui à plus de 70 000, assortis depuis 2001 d'un CD audio. Le livret 2006, pour célébrer l'année de la Francophonie, présente des versions de " A la claire fontaine " venues du Québec ou des Antilles, " Bruxelles " par Jacques Brel, ou " Le lapin ", chanson franco-libanaise par Fawzy Al-Aiedy. D'année en année, le livret est sorti de l'école et rassemble le 21 juin, autour des enfants et des professeurs, parents, passants, amateurs de tous horizons, charmés par ces chansons venues d'ailleurs ou de la mémoire collective.

(Réalisation SCEREN-CNDP avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de la Culture et de la communication).

Informations en ligne sur :
 sceren.fr
 artsculture.education.fr
 fetedelamusique.culture.fr
 educnet.education.fr
 eduscol.education.fr

Les affiches de la Fête

L'affiche de la Fête, diffusée chaque année gratuitement à 350 000 exemplaires (affiches et affichettes) en France et dans le monde, est un élément essentiel d'information et le témoignage du lien de la Fête avec d'autres expressions artistiques. " Faites de la musique " : ce mot d'ordre a trouvé d'emblée son support privilégié avec l'affiche, art de dialogue immédiat. Chaque année, grâce à la commande publique, une affiche originale est créée pour le 21 juin. Depuis 1983, plus de 30 artistes ont exprimé, en une image forte, leur perception de cette Fête née de la conjonction de la musique, de la nuit la plus courte de l'année et du début de l'été.

En 1987, Michel Bouvet imagine un logo, repris à partir de 1995 dans plus de 110 pays.

25 ans de Fête de la Musique en quelques dates

On l'a vu, la Fête est avant tout la Fête des " amateurs ", - ceux qui *font* la musique et disposent grâce à elle de conditions d'exposition exceptionnelles, mais aussi ceux qui *l'écourent* et bénéficient ce jour-là du principe de gratuité qui met les plus grands artistes et les rencontres les plus insolites à la portée de tous. Au-delà, cette fête d'un jour s'est révélée, d'année en année, structurante pour la vie musicale. Elle crée de précieuses passerelles entre amateurs, professionnels et institutions, rassemble les publics les plus divers et permet à chacun de comprendre que la musique lui est accessible. Elle offre en outre, chaque 21 juin, le foisonnant kaléidoscope d'un paysage musical en

constante évolution dont les sons et les couleurs font désormais le tour de la planète au rythme des fuseaux horaires. Survoler le calendrier de 25 années de Fêtes de la Musique permet de prendre la mesure de cette stupéfiante évolution.

1982 : première Fête de la Musique.

1983 : création du " Chant des Soleils " œuvre pour chœur et orchestre de Yannis Xenakis, que Jean-Claude Casadesu dirige par vidéo-transmission dans 10 villes du Nord-Pas-de-Calais. A Paris Maurice Baquet et son violoncelle descendent la Seine sur un radeau.

1985 : mise en place de la Fête européenne de la musique, dans le cadre de l'Année européenne de la musique. A Paris, Frédéric Rossif filme la Fête, notamment le Concert de Baisers de Nicolas Frize au Palais-Royal. Le groupe Téléphone joue à la prison de Fleury-Mérogis.

1988 : Année de la Danse : beaucoup de concerts se terminent par des bals.

1989 : la Fête célèbre le bicentenaire de la Révolution, à New-York aussi avec 230 concerts.

1990 : des artistes judéo-arabes sont réunis pour un concert exceptionnel au Bataclan à Paris.

1991 : déjà la 10^{ème} Fête ! et déjà Mozart dont l'Orchestre Philharmonique de Radio France fête le bicentenaire dans la Cour Carrée du Louvre tandis que Johnny chante place de la République.

1992 : aux Invalides, 700 musiciens militaires célèbrent le bicentenaire de la Marseillaise. A la Villette, création de Universalis Vocalis, cantate déambulatoire de Bernard Lubat pour 1000 voix. A Dakar, Youssou N'Dour et les stars de la musique africaine attirent 40 000 personnes.

1993 : le pianiste Christopher Beckett joue pour les enfants de l'ex-Yougoslavie à 3600 mètres d'altitude sur les pentes du Mont-Blanc.

1997 : une " Charte des partenaires de la Fête européenne de la musique " élaborée par 10 pays et signée à Budapest rappelle les principes fondateurs de la Fête et permet des échanges multilatéraux de musiciens.

1998 : création du " livret-chansons " (*cf encadré*). Cette même année, la Fête est dédiée aux 50 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et au 150^{ème} anniversaire de l'Abolition de l'Esclavage... et un timbre-poste lui est consacré.

2000 : la Fête est l'une des dates symboliques choisies pour célébrer en France le passage au 3^{ème} millénaire, autour du thème " Musiques sans frontières ". Interprétation à 21 h dans les capitales d'Europe de l'Ode à la Joie, que les participants à la Fête sont de leur côté invités à décliner dans leur propre style de musique (rock, reggae, rap, techno, musette...). Dans la Cour du Palais-Royal, on fête les 15 ans de " Reporters sans frontières ".

2001 : 20^{ème} édition de la Fête. Pour célébrer cet anniversaire, 7 commandes sont passées à 7 compositeurs (Claude Barthélémy, Laurent Dehors, Jacques di Donato, Michel Godard, Ray Lema, Patrick Vaillant, Daniel Zemp) ; 20 affiches sont commandées à 20 graphistes ; la première Cyberfête de la Musique est lancée sur le site internet de la Fête ; une étude sur " la Fête et les Français " est publiée par le DEP (*cf supra*).

2003 : avec le thème du " passage ", la Fête s'illustre plus que jamais par des défilés, des carnivals et des déambulations, mais elle souligne surtout son rôle de *passer* entre artistes et professionnels, milieux urbain et rural, pays, villes, genres musicaux, générations...

2004 : entre tradition et modernité, transmission et prospective, le 21 juin illustre deux pôles de la vie musicale en célébrant à la fois l'excellence de la facture instrumentale française et les arts numériques, qui font leur entrée dans la Fête.

2005 : pour que soient avec force réaffirmées et confortées son histoire et la pérennité de sa vocation, la Fête est explicitement dédiée aux pratiques musicales et aux amateurs.

2006 : la 25^{ème} Fête de la Musique s'inscrit dans le cadre de l'Année de la Francophonie et célèbre un quart de siècle d'existence.

La Fête de la Musique : organisation générale

Le ministère de la Culture et de la Communication, à travers sa Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS), et son Département des Affaires Internationales (DAI) a mis en place une coordination nationale et internationale de la Fête de la Musique.

Elle est confiée depuis 1994 à l'ADCEP, qui se trouve donc investie d'une triple mission : l'incitation à participer à la manifestation, le conseil artistique et technique, le recensement de l'information et la communication.

Au niveau international, la coordination travaille en collaboration avec les relais institutionnels (AFAA, ambassades, établissements culturels français à l'étranger, Alliances françaises, municipalités, gouvernements...) et les professionnels (artistes, maisons de disques, organisateurs de spectacles...). En Europe, un réseau s'est

mis en place, qui permet de multiplier les échanges de musiciens entre la France et ses partenaires de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale. C'est la Fête européenne de la Musique.

Au niveau national, la coordination est relayée par différents partenaires qu'elle sensibilise dès le début de l'année pour assurer la coordination en régions de la Fête de la Musique.

La coordination en régions est assurée par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), avec les Associations Régionales et Départementales de Développement des Activités Musicales et Chorégraphiques (ARDAM et ADDM). En Ile-de-France, elle est du ressort des Associations Départementales d'Information et d'Actions Musicales (ADIAM).

Mode d'emploi

(disponible sur www.fetedelamusique.culture.fr, ou sur demande auprès de la coordination)

• Où ?

Dans un **lieu public en plein air** (place publique, impasse, rue piétonne), prendre contact avec les riverains immédiats (débits de boisson, associations, entreprises...), dont l'expérience sera très utile. Informer la Mairie, la préfecture de police, le commissariat de votre quartier. Dans un **lieu privé**, demander l'autorisation et la collaboration du propriétaire ou du gérant. Il appartient à l'organisateur de trouver les aides financières nécessaires à la réalisation technique de son projet.

Important : ne pas hésiter à contacter la coordination en cas de doute sur le lieu choisi. Prévoir toujours une implantation «de secours».

• Quelles autorisations ?

Quel que soit le lieu choisi, prendre connaissance des réglementations de sécurité publique, informer sa mairie, la Préfecture de Police, le commissariat de quartier.

• Qui finance ?

La coordination ne dispose pas de budgets de production. Il appartient à l'organisateur de trouver les aides financières nécessaires à la réalisation technique de son projet.

• Qui communique ?

Outre les supports de communication de la Fête de la Musique et leur diffusion (le site internet, le dossier de presse) chacun assure sa propre promotion. Sont à disposition gratuitement : des **affiches** Fête de la Musique (formats 40x60 et 80x120) ; le **logo** et l'**affiche** Fête de la Musique téléchargeables sur le site.

• Gratuité et droits d'auteur ?

Les concerts de la Fête de la Musique sont gratuits pour le public.

La SACEM ne perçoit pas les droits d'auteur le 21 juin «sur tous les concerts gratuits organisés sans parrainage commercial et avec la participation bénévole des artistes interprètes».

• Où s'informer ?

A Paris, auprès de la coordination Fête de la Musique. En régions et en Ile-de-France, le rôle de coordination est du ressort des Associations Départementales de Développement Musical et Chorégraphique (ADDM) quand elles existent, sinon des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ou d'une Association Régionale. Ce rôle est assuré par les Associations Départementales d'Information et d'Action Musicale (ADIAM) pour les départements de l'Ile-de-France (hors Paris).

C'est auprès de ces structures que l'on obtient renseignements, affiches et logo de la Fête de la Musique et qu'il convient de communiquer les informations concernant le concert que l'on organise.

• Pour plus de renseignements :

- > **www.fetedelamusique.culture.fr**
- > **Ministère de la Culture et de la Communication**
Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
53, rue Saint-Dominique - 77007 Paris
Tel : 33 (1) 40 15 80 00
- > **Coordination nationale et internationale de la Fête de la Musique - ADCEP**
30, rue René Boulanger - 75010 Paris
Tél. : 33 (1) 40 03 94 70 / Fax : 33 (1) 42 06 66 06

Le site internet fetedelamusique.culture.fr

La Fête n'ignore pas la montée en puissance de l'Internet. En 1998, elle crée son site qui bénéficie des dernières innovations technologiques et propose les informations pratiques destinées à la préparation de l'événement : mode d'emploi, carnet d'adresses régional, affiches et logo à télécharger...

Début juin, le programme national et international de la fête est disponible et les musiciens jouant ce jour-là peuvent saisir les informations relatives à leur concert afin d'y figurer.

Des rubriques générales proposent des textes sur l'événement et son histoire ainsi que des images de la Fête dans le monde, les affiches des précédentes éditions, des vidéos, des fiches pratiques destinées à fabriquer de petits instruments de musique.

Enfin, la rubrique «Net Musical» met l'accent sur les pratiques musicales développées grâce aux nouvelles technologies et offre un annuaire de liens présentant diverses ressources autour de la musique et des nouvelles technologies.

En 2005, un site accessible sur téléphone portable vient compléter ce dispositif, qui devient par ailleurs accessible aux non-voyants.

Cette année-là, le site enregistre 420 000 visites entre début avril, date de son ouverture, et le 21 juin. Pour le seul jour de la Fête, 170 000 internautes se connectent pour 5 millions de pages vues.

L'avènement de ce média apporte une autre dimension à la Fête. Nouveau monde virtuel, utopie communicationnelle ou paradis cognitif, internet est désormais un vecteur supplémentaire de connaissance, d'autonomie culturelle et de participation citoyenne à la journée du 21 juin.